

29 AOÛT 2022

COMMUNE DE SAINT LOUIS-LES-BITCHE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf août à vingt heures, les membres du Conseil municipal de St. Louis-lès-Bitche se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Charles SCHAEFFER, maire, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

- Gestion de l'eau – poursuite de la coopération avec le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA)
- Personnel communal – embauche pour accroissement temporaire d'activité
- Fontaine du Hofterbrunne – recherche et réparation de la conduite d'alimentation
- Divers et informations

Membres présents : M. Charles SCHAEFFER, Mme Paulette LUTZ, MM. Bernard SAHLING, Alain NADLER, David SCHOENDORF, Joseph WINKLER, Dominique NIPPERT, Mme Raymonde HERGOTT, M. Bertrand METZGER, Mme Françoise SENGER, M. Bernard HAUSBERGER, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres

Membres absents excusés : NÉANT

Procurations : NÉANT

Secrétaire de séance : M. David SCHOENDORF

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 juillet 2022

L'assemblée approuve le compte rendu de la réunion précédente, qui avait lieu le 11 juillet 2022

105. Gestion de l'eau – poursuite de la coopération de la commune avec le SDEA

Le Maire informe les élus que, par courrier du 07 juin 2022, le président du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle informe les élus de leur souhait de ne pas poursuivre leur coopération avec la communauté de communes du pays de Bitche, à compter du 01 janvier 2023, et de mettre fin à la même date à l'occupation des locaux à Bitche, avec rapatriement des équipes sur les territoires voisins.

S'agissant de l'exercice de la compétence Eau Potable, plusieurs communes du pays de Bitche (Baerenthal, Bitche, Hottviller, Saint Louis-lès-Bitche et Schorbach) ont choisi de transférer cette compétence au SDEA.

Pour des raisons de cohérence et au vu des difficultés importantes qui seraient rencontrées pour assurer une mise en œuvre optimale du service Eau Potable liées au retrait des équipes de l'antenne de Bitche, leur Conseil d'administration souhaite un positionnement commun « assainissement -eau potable » du Territoire du pays de Bitche à l'égard du SDEA, et a souhaité engager la procédure dite de la « question de confiance » auprès des communes membres du SDEA au titre de l'Eau Potable. Il s'agit donc :

- Soit de réaffirmer le souhait de rester membre du SDEA dans le cadre commun à l'ensemble des membres
- Soit de demander le retrait du SDEA

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix POUR, aucune voix CONTRE, et aucune ABSTENTION, considérant que la coopération avec le SDEA a permis de garantir un fonctionnement optimal du réseau d'alimentation en eau de la commune, et que le suivi des installations a été effectué par les services du SDEA avec efficacité et rapidité,

- Réaffirme son souhait de rester membre du SDEA dans le cadre commun à l'ensemble des membres
- Autorise le maire à effectuer toutes démarches nécessaires dans le cadre de cette décision

106. Personnel communal – embauche d'un agent pour accroissement temporaire d'activité

Le Maire rappelle aux élus que deux agents communaux feront valoir leurs droits à la retraite prochainement :

- M. Lucien Gossmann, agent de maîtrise, avec un départ au 01 février 2023
- M. Philippe Brunner, attaché territorial, faisant fonction de secrétaire de mairie, avec un départ au 01 juillet 2023

Il faut donc prévoir un recrutement pour ces deux postes.

S'agissant de l'agent de maîtrise, et considérant la surcharge de travail liée au départ de l'agent actuel, il est proposé le recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité. Le contrat courra du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023. Cet agent travaillera en binôme avec le second agent communal, pour la réalisation de différentes missions, et dans l'attente d'un recrutement d'un stagiaire ou titulaire. Il est proposé une embauche au grade d'adjoint technique, 1°

échelon, pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

En ce qui concerne le remplacement du secrétaire de mairie, il est proposé de définir les modalités d'embauche lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par onze voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune ABSTENTION,

- Décide le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en raison du départ en retraite d'un agent technique communal. L'agent assurera les fonctions d'agent technique polyvalent des services techniques et des espaces verts, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique
- Charge le maire du recrutement de l'agent et l'habilite à conclure le contrat d'engagement
- Décide de constituer une commission chargée des opérations de recrutement. M. le Maire, Charles Schaeffer, présidera cette commission, qui sera constituée de MM. Bernard Sahling, Dominique Nippert, Bertrand Metzger, Bernard Hausberger

107. Fontaine du Hofferbrunne – recherche et réparation de la conduite d'alimentation

Le Maire explique aux élus que, depuis quelques mois, l'arrivée d'eau au lavoir du Hofferbrunne a considérablement diminué. Même si cela peut être dû à la période actuelle de sécheresse, il est probable que la conduite d'alimentation se soit effondrée sous le chemin pédestre à proximité. Plusieurs chantiers ont été effectués à cet endroit au fil des années : pose d'une conduite d'assainissement, d'une conduite de gaz, création du chemin piétonnier...

Il faudrait donc rechercher et réparer cette éventuelle fuite, afin de permettre à l'eau de source de s'écouler à nouveau normalement. M. Dominique Nippert, conseiller municipal, évoque la nécessité en ces périodes de sécheresses (qui seront probablement amenées à se reproduire), de prévoir la possibilité pour les habitants de pouvoir accéder à certains points d'eau. La fontaine du Hofferbrunne, si elle retrouvait son débit d'antan, pourrait jouer pleinement ce rôle.

Au vu de la complexité du chantier, due notamment à la conduite de gaz, il est préférable de faire appel à une entreprise de travaux public. L'entreprise Grebil, de Goetzenbruck, a été sollicité et a déposé une offre, sur la base de 2 jours de travail, comprenant le personnel et les machines nécessaires, pour un montant de 3.542,50 € hors taxes (4.251,00 € ttc). Etant entendu que ce devis pourrait évoluer au vu des désordres découverts à l'occasion du chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- donne son accord pour effectuer des recherches et réparer la conduite alimentant la fontaine du Hofferbrunne en eau de source.
- Décide d'accepter le devis de l'entreprise Grebil, pour un montant de 3.542,50 € hors taxes (4.251,00 € ttc), dépense à imputer au budget communal, compte 615232, où un crédit suffisant est prévu.
- Autorise le maire à lancer les travaux et régler la facture qui suivra

108. Divers et informations

- Les conseillers sont informés que la commune participera à nouveau, en collaboration avec la cristallerie, aux journées mondiales du nettoyage de la planète, le « World Clean Up Day », programmées cette année le 17 septembre. A Saint Louis, cette opération pourrait se dérouler la veille. Les membres du conseil sont invités à y participer, de même que l'ensemble de la population qui sera informée par voie de tract. A l'issue du nettoyage, un casse-croûte sera à nouveau organisé, la cristallerie prendra en charge les boissons, et la commune se chargera de financer la nourriture.
- M. Dominique Nippert évoque l'opportunité d'une réflexion sur l'extinction nocturne de l'éclairage public à certaines plages horaires, dans le cadre de la sensibilisation actuelle à l'économie d'énergie. Ce point fera l'objet d'une discussion lors d'une prochaine réunion.